

SARL AUDIT EUREX
11, rue d'Etrembières
74100 Annemasse

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

MCPHY ENERGY

Société Anonyme

La Riétière

26190 La Motte-Fanjas

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 19 mai 2016
(19^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de bons de souscription d'actions (les « BSA 2016 »), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, étant entendu que cette émission serait réservée au profit de la catégorie de personnes suivante :

- membres du conseil d'administration n'ayant pas la qualité de salariés de dirigeant social soumis au régime fiscal des salariés de la Société ou de ses filiales,
- toute personne liée à la Société ou l'une de ses filiales par un contrat de services ou de consultant.

Chaque BSA 2016 donnera le droit à la souscription d'une action ordinaire de la société. Le nombre de bons ainsi émis en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à la souscription d'un nombre d'actions supérieur à 250.000, étant précisé que le nombre total d'actions émises, achetées, souscrites et attribuées en vertu de la présente proposition et en vertu des résolutions soumises à votre approbation au cours de la présente assemblée tendant à autoriser le conseil d'administration à procéder à l'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (18^{ème} résolution), d'actions gratuites (17^{ème} résolution) et d'options de souscription ou d'achat d'actions (25^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 27 février 2014) ne pourra excéder 250.000 et ne pourra représenter plus de 5 % du capital social totalement dilué.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Annemasse et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2016

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX

Claude MAURICE

Deloitte & Associés

Laurent HALFON